

Nombre de membres

En exercice : 14

Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 10/07/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 10 juillet à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.
Date de la convocation : 30/06/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Brigitte BOUCHE, Géraldine ROCHETTE et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, Sylvain ACHARD.

Procuration(s) : René BLANC à P.PAGES, Isabelle RIEU à G. ROCHETTE, Josette COCHE à I. HOSTIN, Martine ASTRUC BORREGA à Rémy BARRY, Thierry ARENDS à C. PAL

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Isabelle HOSTIN

Objet :	PROPOSITION DE PARTENARIAT PREVOIR/COMMUNE - PREVOYANCE
----------------	--

Nomenclature	8-2 aide sociale
---------------------	------------------

Rapporteur	Isabelle HOSTIN
-------------------	-----------------

M. le Maire présente au conseil municipal la proposition de partenariat de la Compagnie d'assurance PREVOIR – assureur en matière notamment de prévoyance.

Persuadée de l'intérêt que certains peuvent porter à cette question sociétale, la Commune du Monteil serait alors chargée de communiquer à la population la possibilité de souscrire ce type de contrat pour celles et ceux qui le souhaitent, étant entendu que la Commune n'a pas pour ambition de participer financièrement à ce type de contrat individuel et que la collectivité n'aura aucun rapport financier avec PREVOIR, ni avec les usagers contractant avec l'organisme.

En validant cette convention de partenariat, l'objectif de la Commune serait avant tout de sensibiliser la population et de l'informer.

La présentation de cette proposition à la population se fera, à priori, par le biais de réunions d'information, auxquelles les habitants de la Commune seront conviés.

Le Maire rappelle qu'il n'y a aucune obligation, ni engagement à se renseigner, seule la signature d'un contrat individuel engage le souscripteur.

Après délibération, le conseil municipal a décidé :

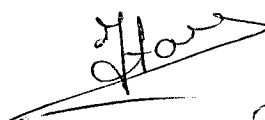
- **De valider la proposition de partenariat entre la Compagnie PREVOIR et la Commune du Monteil, afin d'apporter des conseils aux personnes intéressées, notamment en matière de prévoyance,**
- **D'autoriser le Maire à signer ladite convention.**

Nombre de conseillers présents		09
Nombre de conseillers représentés		05
Nombre de suffrages exprimés		14
Vote	ABSTENTIONS	01 R. BARRY
	CONTRE	0
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Isabelle HOSTIN



Le Maire
Christophe PAL

